

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 17 mai 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 17 mai 2023, a arrêté **deux** projets de délibération du Congrès, **un** projet de délibération du gouvernement, adopté **10** arrêtés et examiné **74** dossiers d'étrangers.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la convention de financement européen relative au programme européen d'appui budgétaire à la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie pour la période 2021-2027 et a habilité le président du gouvernement à la signer.

Pour rappel, les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) sont associés depuis 1958 à l'Union européenne (UE) via l'association des PTOM. Cette dernière vise à promouvoir leur développement économique et social et a pour mission de porter leur voix auprès des plus hautes instances européennes.

L'UE a confirmé la mise à disposition d'une enveloppe financière pour les PTOM pour la période 2021-2027. Elle inclut notamment une dotation territoriale destinée à soutenir leur plan de développement et s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de coopération de l'UE dans la région Indo-Pacifique, dans le domaine prioritaire de la transition verte et de l'énergie propre.

#### **Situation de la Nouvelle-Calédonie**

Étant un territoire insulaire, la Nouvelle-Calédonie est isolée d'un point de vue énergétique. Elle importe 96,9 % de l'énergie qu'elle consomme (charbon et produits pétroliers). Ce fort taux de dépendance aux énergies carbonées créé pour le Territoire, une forte vulnérabilité économique, sociale et environnementale.

Forte de ce constat, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée depuis 2016, dans la voie de la transition énergétique et du développement durable afin de modifier en profondeur son

système de production et de consommation énergétique, à travers le schéma de transition énergétique (STENC). Ce dernier a été révisé en 2021 en intégrant de nouveaux objectifs qui prennent en compte les évolutions sociétales, économiques et technologiques propres à la transition énergétique.

Ce secteur a ainsi été retenu comme domaine prioritaire dans le cadre de la coopération entre l'UE et la Nouvelle-Calédonie pour la période 2021-2027. Le programme d'appui budgétaire de l'UE est financé au titre de la décision d'association Outre-mer y compris du Groenland (DAOG) pour un coût total de 30,9 millions d'euros, soit 3,6 milliards de francs. La Nouvelle-Calédonie dispose d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour signer la convention de financement. Le premier décaissement est prévu cette année.

### **Au visa de Yoann Lecourieux et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué à la province Nord la gestion de la ressource en eau dans le bassin versant des rivières Pwëbuu (Pouembout) et Nindia.

Cette délégation de compétence de gestion vise à permettre à la province Nord d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un barrage de stockage d'eau à usages multiples sur la rivière de Pouembout, afin de maintenir une ressource en eau suffisante pour assurer le développement économique et rural de la zone. Des lâchers d'eau depuis le lac de retenue permettraient ainsi de maintenir un débit minimum dans la rivière de Pouembout, y compris en période de sécheresse, afin de satisfaire en aval, les besoins en irrigation des agriculteurs, et accessoirement d'améliorer l'adduction en eau potable des habitants de la zone.

## **Projet de délibération du gouvernement**

### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **une affaire**.

## **Arrêtés du gouvernement**

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les modalités de sécurisation des copies de fichiers effectuées dans le cadre d'un contrôle inopiné en application de l'article Lp. 957.1 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie.

Les agents de l'administration ont la possibilité, dans le cadre d'un contrôle inopiné et lorsque la comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés, de réaliser deux copies des fichiers relatifs aux informations, données et traitements informatiques. Ces copies, dont l'une est remise au contribuable et l'autre est conservée par l'administration, sont scellées selon des modalités précises. Un procès-verbal, mentionnant notamment l'empreinte numérique de chacune des copies, est dressé par les agents de l'administration en double

exemplaire. Il est signé par les agents de l'administration et par le contribuable ou son représentant. En cas de refus de signer, mention en est faite sur le procès-verbal.

Toute atteinte ou tentative d'atteinte à l'intégrité des enveloppes ou de leur contenu, ainsi que la conformité ou non de l'empreinte numérique de chaque copie de fichiers sont constatées par écrit.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les cotisations des élèves pour la filière danse au conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC).

Le tarif des frais d'inscription pour les élèves des filières danse des antennes décentralisées a été modifié, afin de le rendre cohérent avec celui des élèves inscrits en musique. Il passe ainsi de 2 850 francs à 3 350 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les cotisations des élèves pour la filière musique au conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC).

Dans le cadre de la réorganisation des enseignements du conservatoire, certains tarifs ont été modifiés et les libellés suivants ont été précisés :

- parcours découverte musicale : créé pour les arrivées en cours d'année par rapport à la demande ;
- cycle 1, 2, 3 : prise en compte des étudiants pour qu'ils puissent continuer à bénéficier des mêmes tarifs que les enfants scolarisés ;
- classe de chant lyrique et chant musiques actuelles, pour adulte / pour élève d'âge scolaire et étudiant : élargissement de l'offre de chant et séparation du public par tranche d'âge.

Les tarifs pour la filière musique du CMDNC sont les suivants :

Libellés	Nouméa	Antennes décentralisées
Frais d'inscription annuels	4 350 F	3 350 F
Forfait mensuel parcours découverte de 5 à 6 ans	3 850 F	3 500 F
Forfait mensuel initiation 7 à 10 ans	-	3 850 F
Forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite	1 025 F	1 025 F
Forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé (élève d'âge scolaire et étudiant)	9 625 F	6 975 F
Forfait mensuel 2 <sup>e</sup> instrument ou formation musicale seule (classique, jazz MAA ou jazz chanteur)	6 625 F	-
Forfait mensuel 2 <sup>e</sup> instrument	-	3 500 F
Forfait mensuel cycle 1, 2, 3 et spécialisé (adulte)	12 200 F	9 660 F
Forfait mensuel grand ensemble seul, orchestre seul, chorale seule, atelier jazz MAA seul	3 000 F	-
Forfait mensuel grand ensemble seul, orchestre seul ou chorale seule	-	3 000 F
Forfait mensuel pour un 2 <sup>e</sup> atelier (grand ensemble, orchestre, atelier jazz MAA, MAO, chorale)	3 000 F	-
Forfait mensuel grand ensemble seul, orchestre seul, chorale seule,	-	3 000 F

MAO, atelier jazz MAA seul		
Forfait mensuel MAO seul	3 000 F	-
Forfait mensuel atelier technique vocale et lecture de partition, pour chanteur amateur	9 325 F	9 325 F
Forfait mensuel pour la classe de chant lyrique et chant musiques actuelles (adulte)	12 050 F	-
Forfait mensuel pour la classe de chant lyrique et chant musiques actuelles (élève d'âge scolaire et étudiant)	9 625 F	

## Au visa de Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 300 000 francs à la société de production AV COM pour son projet de diffusion au Festival de Cannes 2023, du court-métrage « Les enfants oubliés », réalisé par Jérôme Roumagne et sélectionné dans la catégorie « Short film Corner ».

## Arrêté de nomination

### Au visa de Gilbert Tyuïenon et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jean-Luc Vaslin en qualité de directeur des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM).

## Arrêtés de désignation

### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé la désignation des représentants au sein de la commission de la réglementation de la circulation routière.

Tanguy Barsacq et Bruno Clouzot ont ainsi été désignés en tant que représentants des exploitants d'établissements de la conduite, sur proposition des présidents des syndicats et associations d'auto-écoles ou d'enseignants de la conduite.

Sabrina Argiriou, cheffe de service de la sécurité et de la circulation routière de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), est désignée en tant que personnalité compétente, en remplacement de Georges Selefen.

## Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2022-1509/GNC du 22 juin 2022 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP).

Ainsi, Henriette Dogo remplace Morgane Rivoal au sein du collège des acteurs du secteur. D'autre part, au sein du collège des salariés, Francisco Sione remplace Judicaël Eschenbrenner en qualité de représentant titulaire et Vaiomanu Malia Maukava remplace Francisco Sione, en qualité de suppléante, pour la durée du mandat restant à courir.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-1805/GNC du 27 juillet 2022 portant nomination des membres de la commission paritaire de l'emploi local.

Pour le Mouvement des entreprises de France de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC), au sein du collège employeurs, Olivier Degroote est nommé en qualité de titulaire, en remplacement de Ann-Margreth Heligon, pour la durée du mandat restant à courir.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné des membres du conseil du dialogue social.

Sont nommés **pour le collège employeurs** :

– *Pour le Mouvement des entreprises de France de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) :*

Titulaires :	Suppléants :
Laurent Vircondelet ;	Vanessa Caumel ;
Bertrand Courte ;	Cédric Faivre ;
Mimsy Daly ;	Alexandre Lafleur.

– *Pour la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) :*

Titulaires :	Suppléants :
Nicole Moreau ;	Nicolas Biot ;
Alexandre Reverce ;	Thierry Neuville.

– *Pour l'Union professionnelle des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC) :*

Titulaires :	Suppléants :
Jean-Louis Laval ;	Patrick Nicol ;
Jean-Jacques Veronesi ;	Françoise Masse.

**Sont nommés pour le collège salariés :**

– *Pour l'Union des syndicats des ouvriers et des employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) :*

Titulaire : Jean-Marc Burette ;  
Suppléant : Michel Matagiita.

– *Pour l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE) :*

Titulaire : Jean Fideli Malalua ;  
Suppléant : Mélanie Atapo.

– *Pour l'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres de Nouvelle-Calédonie (UT CFE-CGC NC) :*

Titulaire : Christophe Coulson ;  
Suppléant : Grégoire Ouary.

– *Pour la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CSTC-FO) :*

Titulaire : Jérôme Le Pechoux ;  
Suppléant : Eddy Siro.

– *Pour la Fédération des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique et para publique (LA FÉDÉ) :*

Titulaire : Johan Poedi ;  
Suppléant : Steeves Teriitehau.

– *Pour la Confédération générale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (COGETRA-NC) :*

Titulaire : Jean-Pierre Kabar ;  
Suppléant : Tony Dupré.

– *Pour la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) :*

Titulaire : Albert Qala ;  
Suppléant : Pélénato Fanene.

**Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné le rapporteur et trois membres de la commission des mandataires de justice.

Les membres de la commission des mandataires de justice, désignés en raison de leur expertise en matière juridique ou économique sont les suivants :

- Katia Brethes, professeure agrégée en économie et gestion ;

- Yann Caron, directeur de l'Institut d'émission d'Outre-Mer en Nouvelle-Calédonie (IEOM) ;
- Maître Séverine Loste, avocate au Barreau de Nouméa.

Matcha Iboudghacem, directrice des Affaires juridiques (DAJ) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, est désignée en qualité de rapporteur de la commission des mandataires de justice.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **16** demandes de titre de séjour, dont sept au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **21** autorisations de travail et **37** renouvellements d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.